

Objet : Bilan de la rentrée scolaire 2021 à l'EIVP

Délibération du Conseil d'administration du 18 octobre 2021

Affichée au siège de la Régie le

Reçue par le représentant de l'Etat, le :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-20000693-20211018-DCA2021039-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/10/2021

Le Conseil d'administration,

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2005-DASCO 146-1°) des 11 et 12 juillet 2005 portant création de la Régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière chargée de la gestion de l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris, école supérieure du génie urbain (EIVP) ;

Vu les statuts de la Régie EIVP et notamment leur article 3 ;

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'EIVP 2020-035 du 8 décembre 2020 relative au nombre de places offertes au concours et à l'admission sur titres;

Après communication du Président du Conseil d'administration,

DELIBERE

Article unique : Le Conseil d'administration donne acte à M. le Président du Conseil d'administration de sa communication sur la rentrée 2021.

